

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUIN 2020**

**Présents :** Pascale CAVALIER, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Magali GUEIDAN, Arnaud SAUVAIRE, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Nicolas WISNIEWSKI, Sabine DA COSTA

Date de la convocation : 29 mai 2020

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire.

Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour :

- Modification délibération demande de subvention FEADER - aménagement aire de jeux
- Délibération détermination des indemnités de fonction de la maire et des adjoints
- Délibération indemnité de conseil et de préparation du budget au receveur municipal
- 

**Modification délibération demande de subvention FEADER – aménagement aire de jeux**

Madame la Maire explique que la demande de subvention que nous avons faite auprès du Conseil Régional a été refusée, et qu'il y a donc lieu de modifier le tableau sur la délibération de demande de subvention FEADER.

Après discussion, le conseil municipal accepte de rectifier cette délibération.

Pour : 11                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération détermination des indemnités de fonction de la maire et des adjoints**

Madame la Maire donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints pour les communes de moins de 500 habitants. Après discussion, le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de la Maire à 20 % de l'indice brut 1015, et l'indemnité des trois adjoints à 7 % de l'indice brut 1015.

Pour : 11                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération indemnité de conseil et de préparation du budget au receveur municipal**

Madame la Maire explique qu'une nouvelle délibération doit être prise à chaque renouvellement de mandat, pour le versement de l'indemnité de conseil et de budget au receveur municipal. Après discussion, le conseil municipal décide de verser 70 % de la somme proposée chaque année par la trésorerie de Saint-Chartes.

Pour : 7                                      Contre : 0                                      Abstention : 4

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Désignation des délégués et suppléants aux commissions communales et aux commissions de la CCPS**

Le tableau est consultable en mairie


**Désignation des délégués et suppléants aux syndicats**

Point reporté à la prochaine séance

**TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

La Maire,


le Conseil Municipal,